



Faute grave de la Présidente

Par **HEMIGI**, le **17/05/2019** à **18:30**

Bonjour
Depuis 1 An, je suis dans le collimateur de la Présidente d'une Association loi 1901 sous toutes formes(Agressive,Autoritaire,Manque de tact,Initiative, Implantation)
Je suis responsable de deux activités Marche et Couture.
N'en pouvant plus après ses abus de pouvoir à mes yeux et à mon moral.J'ai envoyé ma lettre de démission à la Présidente en lui évoquant le pourquoi. C'est à dire :
Après plusieurs abus de pouvoir de la Présidente je ne peux plus continuer à donner de mon temps dans ces conditions.
Celle ci m'a répondu dans les termes suivant:
" On se voit quand tu veux !!!! si t'as les "couilles "pour une explication.
Est ce digne d'un langage d'une Présidente?
Non bien sur. Aussi, il est mentionné dans nos statuts et redit dans le règlement que toute agression sous quelque forme que ce soit pourrait entraîner la radiation de l'adhérente. Ma question est la suivante:
Les adhérentes qui sont de mon côté veulent savoir si elles peuvent demander la démission de la Présidente?
J'attends une réponse de votre part
Hemigi 34

Par **morobar**, le **18/05/2019** à **08:43**

Bjr,
Il faut lire les statuts, c'est là que réside la loi.
En général le président est nommé/élu par le bureau, c'est donc au niveau du bureau qu'il peut y avoir une réaction.
Si vous avez démissionné, vous ne faites plus partie de cette association.

Par **Lag0**, le **18/05/2019** à **09:35**

[citation]Les adhérentes qui sont de mon côté veulent savoir si on peut demander la démission

de la Présidente? [/citation]rnBonjour,rnDemander la démission de la présidente est toujours possible, reste à voir si elle acceptera de démissionner sur cette simple demande...

Par **HEMIGI**, le **18/05/2019** à **16:52**

Bonjour rnMerci pour vos réponses rnCordialementrnHemigi 34